

Les FOURMENT

Lignées de Jehenne et de Marie FOURMENT (Sosas 2565 et 3785 - Génération 12)

1a.	Jehenne FOURMENT	x	François DELEPOUVE
1b.	Marie FOURMENT	x	Jean BRASSART ca 1598-1678
2a.	Arthus FOURMENT	x	Antoinette PICOTIN
2b.	Antoine FOURMENT	x	Jenne FOREST
3a.	Jehan FOURMENT	x	Jacquemine DE CASSEL
3b.	Guillaume FOURMENT ()		
4.	Jacob FOURMENT	x	Marguerite LE PREVOST
5.	Wille FOURMENT		

Variantes du patronyme

Sur certains cueilloirs, par exemple 1603, , FROMENT apparaît, en effet, au lieu de FOURMENT . S'agit-il d'une évolution phonétique ou d'une erreur du copiste?

Notes

1. Les relevés du Gros des Notaires de Saint-Omer permettent d'arriver à Marie FOURMENT, femme de Jean BRASSART, charpentier à Cléty, et fille d'Antoine et de Jenne FOREST (reconnaissance n° 70 du 31/5/1665) et à Jehenne FOURMENT, femme de François DELEPOUVE, et mère de Philippe DELEPOUVE, laboureur à Cléty (reconnaissance n° 153 du 28/4/1656).

2. Ensuite, pour reconstituer les ascendances de Marie et de Jehenne, il faut recourir aux cueilloirs de Cléty et aussi aux centièmes de 1569.

3. Dans ces centièmes, six FOURMENT sont identifiés sur Cléty : Arthus, Guillaume, Jacques, Jehan, Pierre, chapelain de Cléty¹ et Tassette (sur Upen d'AVAL, un Arthus FROMENT est aussi cité).

A noter qu'Arthus ne tenait en 1569 que des terres en louage sur Cléty, ce qui amène à l'hypothèse qu'il serait fils d'un des autres FOURMENT cités.

4. Effectivement, dans le Gros de Saint-Omer, la rente n° 62 du 17/03/1600 mentionne une autre rente créée en mars 1578 par Jehan FOURMENT, le défunt père d'Artus

5. D'autre part, l'étude des cueilloirs fait toutefois apparaître que François DELEPOUVE succède à Arthus FOURMENT qui, lui-même, succède à Jehan FOURMENT et qu'Anthoine reprend des terres de Guillaume FOURMENT.

6. Un [article](#) intéressant du cueilloir de 1553 donne quelques liens entre les FOURMENT

Jacques FOURMENT (ajout : par achat à sa mère et Sr Jehan FOURMENT), par achat à Jehan et Guille FOURMENT ses frères, et anciennement Sire Jehan FOURMENT, fils de Wille FOURMENT, Marguerite LE PREVOST, veuve et hoirs de Jacob FOURMENT pour un courtill ou manoir amazé contenant sept quartiers ou environ à Cléty (...)

¹ L'église de Cléty dépendait de la paroisse de Dohem, et, au 18ème siècle, il y eut un contentieux sur la rénumération du vicaire de Cléty

7. Il est possible d'en déduire que Jehan et Guillaume sont fils de Jacob FOURMENT et de Marguerite LE PREVOST.

8. Un autre article du cueilloir indique que Jacques est le neveu de Sire Jehan. Jacob est donc aussi fils de Wille FOURMENT.

9. Franchois DELEPOUVE est le second mari de Jehenne FOURMENT. Il assiste, en effet, sa belle-fille, Jenne JOLY, 18 ans, lors de son mariage avec Jacques ALHOY (Contrat de mariage n° 57 du 27/06/1611).

10. L'hypothèse que la mère de Jehenne FOURMENT, fille d'Arthus, est Jacquemine COUBRONNE, provient du contrat de mariage n° 109 du 10/05/1597 dans lequel Arthus assiste sa belle-sœur, Jehenne PICOTIN, fille de Jacques et de Jacquemine COUBRONNE. La reconnaissance n° 27 du 20/3/1655 mentionne Anthoinette PICOTIN, veuve d'Arthus et la mère de Jehenne.

11. L'épouse de Jehan FOURMENT est donnée par la rente n°133 du 6/6/1590. Elle devrait être la mère d'Arthus. Ci-dessous, un relevé du début de l'acte.

Rente 1590-133

Comparurent en sa personne Anthoine FOREST laboureur demeurant au village de Cléty d'Amont et a reconnu comme en faisant par lui l'achat à Jehan et Arthus FOURMENT et Michiel CARNEL et Marie FOURMENT enfants et héritiers de feu Jehan FOURMENT de 6 quartiers de terre séant au dit Cléty, il avait promis acquérir et décharger les dits FOURMENT de la somme de 313 florins tant moins à plus grande somme courant à rente en quoi le dit feu FOURMENT et Jacquemine DE CASSEL sa femme étaient obligés vers à présent défunt Me Jehan HEYNS archiprêtre de l'église cathédrale de St-Omer dont les lettres de constitution des dites parties de rente avaient été déclarées exécutoires sur le dit Jehan FOURMENT comme fils et héritier du dit feu Jehan FOURMENT son frère² (lire son père !) par devant l'office du bailliage de St-Omer au profit des exécuteurs testamentaires du dit feu Me Jehan HEYNS pour à laquelle promesse satisfaire icelui comparant et avec lui Arthus FOURMENT laboureur demeurant à Cléty d'aval pour ce aussi ici présent et comparant en personne comme caution répondant et principal débiteur l'un pour l'autre et l'un pour le tout sans division ni discussion renonçant au bénéfice d'iceux ont pour son ... et décharge de la maison mortuaire du dit feu Jehan FOURMENT et Jacquemine DE CASSEL, sa femme, ... constitue au profit de la dite exécution testamentaire d'icelui feu Me Jehan HEYNS la somme de 22 florins de rente, en diminuant les parties de rentes dues et créées par le dit feu Jehan FOURMENT et sa femme, payables chaque année au 6^{ème} jour de juin dont le premier an et terme de paiement sera et échoira au 6^{ème} jour de juin 1591 ainsi continué d'an en an et de terme en terme jusqu'au remours et rachat que le dit comparant ou ses hoirs en pourront si quand bon leur semblera (...)

en la ville et cité de St-Omer le 6^{ème} jour de juin 1590 par devant nous notaires royaux résidents soussignés avec les dis comparants

Signatures et paraphe d'Anthoine FOREST et d'Arthus FOURMENT

Fiche revue le 17/08/2018

² Une coquille de l'acte : au lieu de père, il a été écrit 'frère'